

**MODALITES DE  
CONTROLE DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX :**

**Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)  
Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)**

***Année universitaire 2018-2019***

- Vu le code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales
- Vu l'avis du Conseil de l'UFR du 16/05/2018
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du .../.../2018

## Sommaire

### **A- Dispositions générales**

- I. Appellation des années d'études
- II. Inscriptions
- III. Communication des informations
- IV. Examens (charte des examens)
- V. Modalités pratiques des examens oraux des certificats couplés à la pratique clinique (CCPC)
- VI. Fraude ou tentative de fraude
- VII. Formes d'examen des différents enseignements
- VIII. Modalités de validation
- IX. Assiduité
- X. Procédure de choix des unités d'enseignement librement choisies (UEL) en DFGSM2, DFGSM3, DFASM1

### **B- Les enseignements**

- I. Les enseignements de DFGSM2
- II. Les enseignements de DFGSM3
- III. Les enseignements de DFASM1
- IV. Les enseignements de DFASM2
- V. Les enseignements de DFASM3

### **C- Les stages**

- I. Stages de DFGSM2
- II. Stages de DFGSM3 à DFASM3

### **D- Modalités de déroulement d'une année de césure (d'après la circulaire du 22/07/2015)**

### **E- Composition des jurys**

## A- Dispositions générales

### I. Appellation des années d'études

Conformément à l'Arrêté du 22 mars 2011 *relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales (NOR: ESRS1106857A)*, le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé

- deuxième année de médecine (anciennement PCEM2) : DFGSM2
- troisième année de médecine (anciennement DCEM1) : DFGSM3

Conformément à l'Arrêté du 8 avril 2013 *relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales (NOR: ESRS1308333A)*, le diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

- quatrième année de médecine (anciennement DCEM2) : DFASM1
- cinquième année de médecine (anciennement DCEM3) : DFASM2
- sixième année de médecine (anciennement DCEM4) : DFASM3

### II. Inscriptions

- tous les étudiants doivent être impérativement inscrits **avant le 15 octobre 2018**, sous peine d'exclusion du stage hospitalier (non validé et non rémunéré). Passé cette date, aucune inscription administrative et pédagogique ne sera possible

- les étudiants désirant annuler leur inscription annuelle dans une année de médecine doivent en faire la demande écrite à la scolarité avant le **31 octobre 2018** et restituer leur carte d'étudiant et les certificats de scolarité. L'annulation est prononcée sur avis du doyen. Les droits universitaires sont alors remboursés.

- limitation du nombre d'inscriptions en DFASM :

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable (*Arrêté du 8 avril 2013*)

### III. Communication des informations

Toute information relative à la scolarité des étudiants sera exclusivement transmise sur la messagerie Sorbonne Université des étudiants. Les informations seront également mises en ligne sur MOODLE (<https://moodle-medicine.upmc.fr/moodle/my/>).

### IV. Examens (charte des examens)

Généralités

- seuls les étudiants régulièrement inscrits ont le droit de se présenter aux examens.
- tout examen de fin d'enseignement comporte deux sessions (une session initiale et une de rattrapage, à l'exception du C2i).
- un étudiant ne peut se présenter à plus de deux sessions au cours de la même année, sauf dérogation spéciale accordée par le Doyen.
- l'absence à la première session d'examens n'empêche pas de se présenter à la deuxième session d'examens.
- la seconde session comprend pour chaque matière des épreuves portant sur le même programme que lors de la première session.
- pour les matières ayant donné lieu à un contrôle continu (à l'exception des CCPC), la note obtenue en contrôle continu est conservée pour la 2<sup>ème</sup> session.
- pour la deuxième session d'examen ou les sessions exceptionnelles, les responsables de département d'enseignement peuvent décider, après avis du Vice-Doyen Formation, d'organiser une session orale en remplacement des épreuves écrites habituelles.
- les travaux pratiques non validés à la première session sont de nouveau présentés lors de la seconde session. En cas de non-validation à la seconde session, le redoublement est prononcé.

- les UE de deuxième, troisième et quatrième années ont les mêmes règles d'examens que toutes les autres épreuves.
  - dans certaines épreuves, le responsable de la discipline peut autoriser les étudiants à composer avec utilisation de documents (cf. VIII. Modalités de validation). Si l'usage d'une calculatrice est autorisé lors d'une épreuve, son modèle doit être conforme aux instructions ministérielles. En outre la calculatrice ne doit comporter aucune information sur la matière et son usage doit respecter les règles propres à l'épreuve (se référer au chapitre « Les enseignements »). Les étudiants seront informés avant l'épreuve de la possibilité d'utiliser des documents et/ou une calculatrice.
  - certains ITEMS du programme qui figurent dans les documents pédagogiques mis en ligne ou imprimés sous forme de photocopiés ne sont pas traités en cours magistraux. Ils restent néanmoins au programme et peuvent faire l'objet de questions d'examen.
  - le calendrier des examens est établi par l'administration en concertation avec les enseignants responsables des disciplines après recueil des remarques des élus étudiants au cours d'une réunion annuelle ainsi que pendant les divers Conseils des Etudes.
  - le calendrier des examens est affiché et mis en ligne sur l'espace numérique de travail par le service de scolarité au plus tard un mois avant les épreuves.
  - en cas de problème technique lors d'une épreuve, celle-ci pourra être reprogrammée dans les jours suivants, sur décision du responsable de l'enseignement et du Vice-Doyen Formation.
  - le planning des cours et des examens est actualisé sur l'espace numérique de travail, au fur et à mesure des modifications des dates et des lieux des épreuves et des enseignements.
  - les étudiants retardataires sont admis à composer dans une limite ne devant pas excéder 15 minutes après le début de l'épreuve.
  - une correction orale est proposée après chaque examen par l'auteur du sujet qui était présent pour la surveillance.

Le Jury et la publication des résultats :

- le Président de l'Université désigne, sur proposition du Doyen, un Jury pour chaque année d'études. Ce jury se réunit à l'issue de chaque session d'examens et sur proposition du Président du jury. Il fixe la liste des candidats admis. Il est souverain.
- le calendrier des délibérations du jury est établi pour chaque session par l'administration, en concertation avec le président du jury.
- le Vice-Doyen Formation doit être présente ou représenté lors les délibérations finales
- le jury est souverain.
- Le délai de parution des résultats est de 6 semaines.
- aucune note ne peut être modifiée après délibération, sauf erreur matérielle.
- les étudiants pourront avoir accès aux réponses qu'ils ont donné lors d'un examen ainsi qu'aux réponses attendues deux mois après la publication des résultats. Ils doivent pour cela en faire une demande écrite auprès de la scolarité.
- les résultats partiels et notes d'examens sont affichés sur l'espace numérique de travail à l'issue de la délibération du jury.
- un délai de quinze jours doit être respecté entre la publication des résultats et la seconde session d'examen.

## V. **Modalités pratiques des examens oraux des certificats couplés à la pratique clinique (CCPC)**

- Les modalités de l'examen oral sont les mêmes (ou proches) pour les CCPC suivants :
  - Cardiologie, pneumologie
  - Neurologie
  - Urgence-réanimation
  - Rhumato-Ortho-Maxillo
  - Pédiatrie
  - Hématologie
 et sont définis ci-dessous.

- Elles sont différentes (cas cliniques, présentation de power point, ECOS...) pour :
  - Hépatogastroentérologie
  - Gynécologie-Obstétrique
  - Urologie
  - Néphrologie
  - Endocrinologie
  - Médecine interne
  - Oncologie
- Les modalités ci-dessous correspondent aux modalités communes.
  - L'examen oral du CCPC a lieu un jour donné (le matin de l'examen écrit de préférence), à une heure précise.
  - Cet examen est indépendant du stage. Sa non validation ne compromet pas la validation du stage.
  - Il repose, de préférence, sur une mise en situation clinique reprenant le principe des ARCs (Apprentissage du Raisonnement Clinique).

## **VI. Fraude ou tentative de fraude**

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant de vérifier ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné le cas échéant par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal (décret du 13 juillet 1992).

Ce n'est seulement qu'en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, que les autorités compétentes peuvent prononcer l'expulsion de la salle d'examen.

Les auteurs de fraude ou de tentatives verront engager à leur encontre une procédure disciplinaire exercée par la section disciplinaire dépendant du Conseil d'administration de l'Université. La section disciplinaire saisie par le Président de l'Université examine, juge et le cas échéant sanctionne les étudiants fautifs.

## **VII. Formes d'examen des différents enseignements**

Tous les examens de DFGSM et DFASM seront proposés sous la forme ECNi et se dérouleront dans la salle informatique de St Antoine (2<sup>e</sup> étage), sur la plateforme SIDES :

- Dossiers progressifs (DP)
- Questions à Choix Multiples (QCM)
- Questions Rédactionnelles à réponse Ouverte et Courte (QROC)

Pourront également être proposés, dans les épreuves écrites et orales :

- Test de Concordance de Scripts (TCS)
- Apprentissage au Raisonnement Clinique (ARC)
- Présentation orale type PowerPoint (mini-mémoire, cas cliniques, ...)
- Lectures Critiques d'Articles
- Questions rédactionnelles sur papier.

## **VIII. Modalités de validation**

- Les modalités de validation sont identiques pour les 2 sessions d'examens :

- **les certificats couplés à la pratique clinique (CCPC)** sont validés indépendamment les uns des autres.

A l'exception des CCPC de cardiologie-pneumologie, néphrologie-urologie-endocrinologie-nutrition et médecine interne-oncologie-hématologie :

- les CCPC s'acquiert avec l'obtention d'une note  $\geq 10/20$  (une note  $< 10/20$  à un CCPC oblige à repasser celui-ci à la seconde session).
- les CCPC comportent un examen écrit comptant pour 75 % de la note finale et un examen oral comptant pour 25 % de la note finale.
- la note d'évaluation pratique ne reste pas acquise lors de la seconde session (l'examen écrit compte pour 100%)

Cas particuliers des CCPC de cardiologie-pneumologie, néphrologie-urologie-endocrinologie-nutrition (NUEN) et médecine interne-oncologie-hématologie (MOH) :

ces CCPC s'acquiescent avec l'obtention d'une note  $\geq 10/20$  dans chaque partie :

- pour le CCPC NUEN (2 parties): obtention d'une note  $\geq 10/20$  en néphrologie-urologie **et** obtention d'une note  $\geq 10/20$  en endocrinologie-nutrition
- pour le CCPC de MOH (3 parties): obtention d'une note  $\geq 10/20$  en médecine interne **et** obtention d'une note  $\geq 10/20$  en oncologie **et** obtention d'une note  $\geq 10/20$  en hématologie

Par ailleurs, la note d'examen oral comptant pour 25% ne s'applique qu'à la partie du CCPC dans laquelle le stage a été effectué. Pour les autres parties, l'examen écrit compte pour 100% (*par exemple, pour le CCPC NUEN, si un stage de néphrologie ou urologie a été effectué, la note de néphrologie-urologie sera : examen écrit de néphrologie-urologie 75% + note d'oral de néphrologie ou urologie pour 25% ; l'examen écrit de endocrinologie-nutrition comptera pour 100%*).

- pour le CCPC de cardiologie-pneumologie (2 parties) : obtention d'une note  $\geq 10/20$  en cardiologie **et** obtention d'une note  $\geq 10/20$  en pneumologie

Un contrôle continu comptant pour 10% de la note s'applique en cardiologie et en pneumologie. La note d'examen oral comptant pour 25% ne s'applique qu'à la partie du CCPC dans laquelle le stage a été effectué.

Pour les autres parties, l'examen écrit compte pour 90% (*par exemple, pour le CCPC cardiologie, si un stage de cardiologie a été effectué, la note de cardiologie sera : examen écrit de cardiologie 65% + note d'oral de cardiologie pour 25% + note de contrôle continu de cardiologie 10% ; l'examen écrit de pneumologie comptera pour 90% + note de contrôle continu de pneumologie 10%*).

En cas de note  $< 10/20$  à une partie d'un CCPC, l'étudiant devra repasser cette partie à la seconde session.

*L'obtention d'une deuxième note  $< 10/20$  à la seconde session entraîne le redoublement.*

Seuls les étudiants inscrits dans le CCPC concerné sont autorisés à passer les examens de fin de stage, sauf cas exceptionnel sur dérogation du responsable de l'enseignement et du Président du Conseil des Etudes.

- **tous les autres enseignements** sont validés indépendamment les uns des autres de la manière suivante :

- obtention d'une note moyenne  $\geq 10/20$  (une note  $< 10/20$  dans une matière oblige à repasser celle-ci à la seconde session)

*L'obtention d'une deuxième note  $< 10/20$  à la seconde session entraîne le redoublement.*

### **Modalités d'admission et de redoublement**

- DFGSM2 : **pour être admis en DFGSM3, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFGSM2 redoublent et repassent la totalité des enseignements. Le stage infirmier et les unités d'enseignement du 1er et du 2e semestre, s'ils ont été validés, restent acquis.

- DFGSM3 : **pour être admis en DFASM1, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFGSM3 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les trois stages proposés en DFGSM3. L'enseignement d'Ethique médicale et les unités d'enseignement du 1er et du 2e semestre, s'ils ont été validés, restent acquis.

- DFASM1 : **pour être admis en DFASM2, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFASM1 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les trois stages proposés en DFASM1.

Le C2i niveau 2 « métiers de la santé » et l'unité d'enseignement librement choisie, s'ils ont été validés, restent acquis.

- DFASM2 : **pour être admis en DFASM3, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFASM2 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les quatre stages proposés en DFASM2.

L'AFGSU niveau 2, si elle a été validée, reste acquise.

- DFASM3 : **pour valider l'année de DFASM3, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFASM3 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les trois stages proposés en DFASM3.

## IX. Assiduité

La présence aux stages, aux travaux pratiques, aux enseignements dirigés et aux unités d'enseignement est obligatoire, selon les consignes du responsable de l'enseignement.

Les étudiants sont tenus de respecter le groupe dans lequel ils sont affectés pour les ED/TP/atelier ou autre ainsi que la/les date(s) de leur(s) stage(s) court(s) et garde(s).

Les enseignements obligatoires suivants : (TP de bactériologie, TP de parasitologie, TP d'anatomo-pathologie, éthique, ED d'UE 5.1 « douleur soins palliatifs », UE libres de DFASM1, relation de soin, relation médecin-malade, C6) sont prioritaires sur toute activité hospitalière.

Les activités hospitalières (gardes, journées continues), les ateliers pratiques et stages ultracourts sont prioritaires sur les enseignements théoriques (sauf enseignements obligatoires cités ci-dessus).

Les étudiants du Coursus Médecine Sciences qui réalisent le stage en laboratoire à la place du stage de médecine libre

- sont dispensés des TP d'anatomo-pathologie
- ne sont pas dispensés des 5 enseignements d'éthique, qui restent obligatoires à valider (une dispense du stage en laboratoire est officialisée par l'équipe pédagogique du CMS pour assister)

## X. Procédure de choix des unités d'enseignement librement choisies (UEL) en DFGSM2, DFGSM3, DFASM1

Le choix des UEL s'effectue selon un ordre alphabétique communiqué par la scolarité.

Cas particuliers : les étudiants absents lors du choix des UEL se verront attribuer par le service de la scolarité une place parmi celles restantes à la fin de la procédure de choix. Il en sera de même pour tout étudiant souhaitant s'inscrire à des UEL après le choix des UE.

Les étudiants déjà titulaires d'un diplôme de Master (dans une spécialité biologique ou proche) ou d'un titre de niveau équivalent sont dispensés des UE de DFGSM, après avis du Vice-Doyen Formation.

Les étudiants ayant redoublé le DFGSM2 et ayant validé 4 UEL lors de ces deux années de DFGSM2 sont dispensés d'UEL en DFGSM3.

### B- Les enseignements

	DFGSM2	DFGSM3
<b>Matières fondamentales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Biologie – 2 ECTS</li> <li>• Biophysique – Médecine nucléaire – 3 ECTS</li> <li>• Génétique – 1 ECTS</li> <li>• Anglais médical – 1 ECTS</li> <li>• Immunologie – 2 ECTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bactériologie - 2 ECTS</li> <li>• Parasitologie - Mycologie - 2 ECTS</li> <li>• Virologie - 2 ECTS</li> <li>• Anatomie pathologique - 2 ECTS</li> <li>• Immunologie - 2 ECTS</li> <li>• Pharmacologie - 2 ECTS</li> <li>• Anglais médical – 1 ECTS</li> </ul>

<b>Sémiologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sémiologie – <b>3 ECTS</b></li> </ul>	
<b>Enseignements Intégrés par Appareils - EIA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EIA cardio-vasculaire - <b>5 ECTS</b></li> <li>• EIA respiratoire - <b>4 ECTS</b></li> <li>• EIA locomoteur - <b>4 ECTS</b></li> <li>• EIA neuro-psychiatrie - <b>6 ECTS</b></li> <li>• EIA endocrinologie-métabolisme - <b>4 ECTS</b></li> <li>• EIA tête et cou – <b>2 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EIA hépato-gastro-entérologie - <b>4 ECTS</b></li> <li>• EIA néphrologie-urologie - <b>4 ECTS</b></li> </ul>
<b>Certificats</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Génétique - <b>1 ECTS</b></li> <li>• ORL - <b>1 ECTS</b></li> <li>• Ophtalmologie - <b>1 ECTS</b></li> </ul>
<b>Certificats Couplés à la Pratique Clinique - CCPC</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cardiologie - <b>3 ECTS</b></li> <li>• Pneumologie - <b>3 ECTS</b></li> <li>• Neurologie - <b>3 ECTS</b></li> </ul>
<b>Autres enseignements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secourisme - <b>1 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ethique médicale - <b>1 ECTS</b></li> </ul>
<b>Stages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage infirmier - <b>2 ECTS</b></li> <li>• Stages de sémiologie et radiologie - <b>8 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage de médecine libre - <b>4 ECTS</b></li> <li>• Stage de cardiologie ou de pneumologie – <b>5 ECTS</b></li> <li>• Stage de neurologie – <b>5 ECTS</b></li> </ul>
<b>Unités d'enseignement librement choisies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UEL du 1<sup>er</sup> semestre (voir liste p.14) – <b>6 ECTS</b></li> <li>• UEL du 2<sup>ème</sup> semestre (voir liste p.14) – <b>6 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UEL du 1<sup>er</sup> semestre (voir liste p.17) – <b>6 ECTS</b></li> <li>• UEL du 2<sup>ème</sup> semestre (voir liste p.17) – <b>6 ECTS</b></li> </ul>

	<b>DFASM1</b>	<b>DFASM2</b>	<b>DFASM3</b>
<b>Certificats Couplés à la Pratique Clinique - CCPC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Urgences-Réanimation-Anesthésie – <b>5 ECTS</b></li> <li>• Rhumatologie-Orthopédie-Maxillo-faciale (ROM) – <b>5 ECTS</b></li> <li>• Hépato-Gastro-Entérologie (HGE) – <b>5 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pédiatrie – <b>5 ECTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gynécologie-Obstétrique – <b>5 ECTS</b></li> </ul> </li> <li>• Néphrologie-Urologie-Endocrinologie-Nutrition (NUEN) – <b>7 ECTS</b></li> <li>• Médecine interne-Oncologie-Hématologie (MOH) – <b>7 ECTS</b></li> </ul>	
<b>Unités d'enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UE 1 Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle – <b>5 ECTS</b></li> <li>• UE 5.1 Douleurs-Soins Palliatifs-Accompagnement – <b>4 ECTS</b></li> <li>• UE 5.2 Handicap - Dépendance – <b>4 ECTS</b></li> <li>• UE 6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail – <b>7 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UE 5.3 Vieillesse – <b>4 ECTS</b></li> </ul>	

<b>autres enseignements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oncologie-hématologie – <b>2 ECTS</b></li> <li>Relation en soins – <b>1 ECTS</b></li> <li>Médecine alternative et complémentaire – <b>1 ECTS</b></li> <li>Anglais médical – <b>1 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique de Médecine générale – <b>2 ECTS</b></li> <li>Psychiatrie – <b>6 ECTS</b></li> <li>Dermatologie – <b>4 ECTS</b></li> <li>Relation médecin patient – <b>1 ECTS</b></li> <li>AFGSU niveau 2 – <b>1 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certificat de Compétence Clinique – C6 – <b>11 ECTS</b></li> <li>C2i niveau 2 « métiers de la santé » - <b>1 ECTS</b></li> </ul>
<b>stages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Urgences/Réanimation/A nesthésie – <b>2 ECTS</b></li> <li>Rhumatologie/Orthopédie /Maxillo-faciale – <b>2 ECTS</b></li> <li>Hépatogastro/Entérologie – <b>2 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pédiatrie – <b>2 ECTS</b></li> <li>Gynécologie-Obstétrique – <b>2 ECTS</b></li> <li>Néphrologie/Urologie/Endocrinologie/Nutrition – <b>2 ECTS</b></li> <li>Médecine interne/Oncologie/Hématologie – <b>2 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stage libre n°1 – <b>2 ECTS</b></li> <li>Stage libre n°2 – <b>2 ECTS</b></li> <li>Stage libre n°3 – <b>2 ECTS</b></li> </ul>
<b>Unités d'enseignement librement choisies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>6 ECTS</b></li> </ul>		

## Les enseignements de DFGSM2

### 1. Les E.I.A (enseignements intégrés par appareils)

	Nom du responsable	anatomie	radiologie	histologie-embryologie	autres	physiologie	biologie	sémiologie	total
<b>EIA CARDIO-VASCULAIRE</b>	Pr. A. Cohen	4h	2h	4h + 2h de TP d'histo	anapath : 1h	10h + 8h d'ED	4h + 2h d'ED	21h	<b>58h</b>
<b>EIA RESPIRATOIRE</b>	Pr. J. Gonzalez	4h	2h	4h + 2h de TP d'histo		10h + 8h d'ED		17h	<b>47h</b>
<b>EIA LOCOMOTEUR</b>	Pr. H. Sari-Ali	10h + 2h de TP	3h				4h	20h30	<b>37h30</b>
<b>EIA NEURO-PSYCHIATRIE</b>	Pr. E. Flamand-Roze	19h	4h + 2h ED	4h	anapath : 2h	12h + 8h d'ateliers	4h + 2h d'ED	Sémioneuro : 15h Sémiopsy : 9h30 + 6h d'ED	<b>96h</b>
<b>EIA ENDOCRINOLOGIE-METABOLISME</b>	Pr. F. Andreelli	4h30	4h	7h + 2h de TP d'histo	nutrition : 3h	9h + 6h d'ED	3h30 + 2h d'ED	7h	<b>48h</b>
<b>EIA TETE ET COU</b>	Dr. T. Schouman	12h30 + 2h de TP		1h30	biophysique : 1h30	1h30			<b>17h</b>

Examens des EIA : Durée de l'épreuve 1h30 (sauf EIA Tête et cou : 1h) – examen sous forme de QROC et/ou QCM

EIA de neuro-psychiatrie : l'enseignement de sémiologie neurologique consistera en 5 ED de 3h, soit un total de 15h. Ces 5 ED obligatoires s'intitulent « The Move » et doivent être validés sur la présence.

## 2. Les matières fondamentales et la sémiologie

	Matières	Nom du responsable	Volume horaire		% Contrôle continu	% examen écrit	Spécificités des épreuves
			cours	ED / TP			
1 <sup>er</sup> semestre	<b>Biologie</b>	Pr. G. Trugnan	17h	12h	40%	60%	Durée de l'épreuve : 1h -- examen sous forme de QROC et/ou QCM (l'utilisation de documents personnels est autorisée lors des épreuves) portant sur les cours et les ED
	<b>Biophysique</b>	Pr. J.-N. Talbot	21h	10h	10%	90%	Durée de l'épreuve : 45mn -- examen sous forme de QROC et/ou QCM portant sur les cours, les ED et les TP
	<b>Génétique</b>	Dr. F. Mochel	12h	4h		100%	Durée de l'épreuve : 1h -- examen sous forme de QROC et/ou QCM portant sur les cours et les ED
	<b>Sémiologie UPMC (Urgences-Pédiatrie-Médicale-Chirurgicale)</b>	Pr. G. Grateau	33h30			100%	Durée de l'épreuve : 1h30 - examen sous forme de QROC et/ou QCM
2 <sup>nd</sup> semestre	<b>Anglais médical</b>	Dr. P Faure	10h			100%	Durée de l'épreuve : 30mn - examen sous forme de QROC et/ou QCM
	<b>Immunologie</b>	Pr. F. Lemoine	10h	12h	20%	80%	Durée de l'épreuve : 1h - examen sous forme de QROC et/ou QCM
	<b>Secourisme et AFGSU</b>	Pr. E. Maury	2h	3h	100%		Validation sur la participation active aux ED (présence obligatoire)

## 3. Les unités d'enseignement librement choisies (UEL)

- inscription obligatoire à une UEL par semestre (sauf pour les étudiants titulaires d'un M1 en sciences)
  - les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UEL et sont définies par les responsables des UEL
- La liste des UEL sera établie et affichée sur l'espace numérique avant le choix.

### Les enseignements de DFGSM3

#### 1. Les certificats de Pathologie

- Au nombre de 6, les certificats de pathologie sont enseignés :
  - certificats couplés à la pratique clinique (CCPC) : parallèlement au stage avec examens écrit et oral en fin de stage
  - ORL et ophtalmologie : lors du stage de médecine
  - génétique médicale : au second semestre, sous forme d'enseignements dirigés.

Le tableau indique les modalités des examens :

Matières	Nom du responsable	Volume horaire		Spécificités des épreuves
		cours	ED	
<b>CARDIOLOGIE</b>	Pr. J.-P. Collet		18h	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
<b>PNEUMOLOGIE</b>	Drs C. Morelot Panzini et A.-M. Ruppert		18h	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
<b>NEUROLOGIE</b>	Pr. S. Alamowitch	0	24h	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
<b>GENETIQUE</b>	Dr. F. Mochel	0	12h	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
<b>ORL</b>	Pr. S. Périé	12h30	0	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
<b>OPHTALMOLOGIE</b>	Pr. M. Pâques et Dr. N. Bouheraoua	12h	0	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi

- Cas particulier pour le CCPC de neurologie : Les étudiants doivent valider par la présence un ED de neuro-radiologie lors d'une matinée, à une date fixe qui leur est communiquée en début de stage. En cas d'absence, une séance de rattrapage est programmée pendant l'été à une date déterminée par les enseignants.
- En cardiologie et en pneumologie, deux enseignements dirigés feront l'objet d'un contrôle continu dont la note comptera pour 10% de la note finale.

## 2. Les E.I.A (enseignements intégrés par appareils)

		Nom du/des responsables	anatomie	radiologie	histologie-embryologie	physiologie	biologie	sémiologie	total
1 <sup>er</sup> semestre	<b>EIA HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE</b>	Dr. J.-B. Bachtet	3 h	1 h	3h + 2h de TP d'histo	4h + 4h d'ED	30 mn + 2hd'ED	8h + 2h30	<b>30h (dont 19h30 enregistrées)</b>
2 <sup>ème</sup> semestre	<b>EIA NEPHROLOGIE -UROLOGIE</b>	Dr. J. Tourret Pr. E. Chartier-Kastler	2h	2h	3h30 + 2h de TP d'h	10h + 6h d'ED		7h	<b>33h30</b>

Examens des EIA : Durée de l'épreuve 1h30 – examen sous forme de QROC et/ou QCM

## 3. Les matières fondamentales et la sémiologie

	Matières	Nom du responsable	Volume horaire		% Contrôle continu	% Examen théorique	Spécificités sur les épreuves complémentaires aux dispositions générales.
			Cours	ED/TP			
1 <sup>er</sup> semestre	<b>Bactériologie et Antibiotiques</b>	Pr. G. Arlet	8h	13h30		100%	
	<b>Virologie</b>	Pr. L. Morand-Joubert	11h	12h		100%	
	<b>Parasitologie-Mycologie</b>	Pr. C. Hennequin	10h	8h	40%	60%	Contrôle continu sur 4 ED
2 <sup>ème</sup> semestre	<b>Anatomie pathologique</b>	Pr. D. Wendum	7h	14h		100%	
	<b>Anglais médical</b>	Dr. P. Faure	5h			100%	Durée de l'épreuve : 30 mn Examen sous forme de QROC et/ou QCM
	<b>Pharmacologie</b>	Pr. J.-S. Hulot	20h	6h		100%	
	<b>Immunologie</b>	Pr. F. Lemoine	14h	0		100%	
	<b>Ethique médicale</b>	Pr. E. Fournier	0	10h	100%		Validation sur présence et présentation d'un cas lors des séances.

## 4. Les unités d'enseignement librement choisies (UEL)

- Inscription obligatoire à une UEL par semestre (sauf pour les étudiants déjà titulaires d'un M1 de sciences)  
Les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UEL et sont définies par les responsables des UEL  
La liste des UEL sera établie et affichée sur l'espace numérique avant le choix.

### Les enseignements de DFASM1

#### 1. Les certificats couplés à la pratique clinique (CCPC)

Trois CCPC doivent être validés en DFASM1 :

- Urgences-Réanimation-Anesthésie (responsable : Pr. M. Schmidt) – durée de l'épreuve 1h30, épreuve type ECNi
- Rhumatologie-Orthopédie-Maxillo-faciale (responsable : Pr. J. Sellam) – durée de l'épreuve 1h30, épreuve type ECNi
- Hépto-Gastro-Entérologie (responsable : Pr. J. Lefevre) – durée de l'épreuve 1h, épreuve type ECNi

## 2. Les autres enseignements

Un examen écrit a lieu à la fin de chaque semestre.

### a. Les unités d'enseignement

	Nom de l'UE	Nom du responsable	% Contrôle continu	% examen Écrit	SPECIFICITES DES EPREUVES	Volume horaire	
						cours	Conf ou ED
1 <sup>er</sup> semestre	UE 1 Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle	Pr. F. Tubach		100 %	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi	26h	21h (conf)
	UE 6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail	Dr. K. Lacombe Dr. V. Pourcher		100 %	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi	14h	28h (ED)
2 <sup>nd</sup> semestre	UE 5.1 Douleurs-Soins Palliatifs-Accompagnement	Pr. F. Laroche		100 %	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi	13h	7h (ED)
	UE 5.2 Handicap - Dépendance	Pr. P. Thoumie		100 %	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi	20	0
	Anglais médical	Dr. P. Faure		100 %	Durée de l'épreuve 30 mn Examen sous forme de QROC et/ou QCM	Conférences SIDES à domicile	

### b. Les autres enseignements

	Nom de l'enseignement	Nom du responsable	% Contrôle continu	% examen Écrit	SPECIFICITES DES EPREUVES	Volume horaire	
						cours	Conf ou ED
1 <sup>er</sup> semestre	C2i niveau 2 métiers de la santé	Dr B. Seroussi		100%		18h de cours en ligne	
2 <sup>nd</sup> semestre	Anglais médical	Dr. P. Faure		100 %	Durée de l'épreuve 30 mn Examen sous forme de QROC et/ou QCM	Conférences SIDES à domicile	Anglais médical
	Oncologie-hématologie	Pr. R. Lacave Pr. P. Coppo		100%	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi	12h	
	Médecine alternative et complémentaire	Pr. A. Baumelou		100%	Durée de l'épreuve 30mn – épreuve type ECNi	6h	0
	Relation en soins	Pr. M.-C. Meyohas		100 %	Durée de l'épreuve 30mn – épreuve type ECNi	0	4h (ED)

#### Le C2i niveau 2 « métiers de la santé » :

En application de la réglementation en vigueur, un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : C2i niveau 2 « métiers de la santé » doit être validé au cours du DFASM et impérativement avant l'inscription aux ECNi. Le point ECTS dévolu à cet enseignement, ne sera attribué qu'en DFASM3, même s'il est validé plus tôt.

Cet enseignement d'initiation à l'utilisation des outils numériques par les médecins et plus largement les professionnels de santé a été élaboré pour être totalement dématérialisé (18h de cours en ligne). Il se présente sous la forme de 5 cours découpés en 36 séquences avec des diaporamas en pdf, des diaporamas sonorisés en mp4 et les textes d'accompagnement.

L'épreuve est constituée de 2 parties, une partie portant sur les connaissances du cours et une autre partie portant sur l'utilisation en pratique d'outils numériques avec utilisation d'Internet.

Une session normale est organisée en début de DFASM1 et une autre en début de DFASM2. La session de rattrapage a lieu en septembre de DFASM3. Les étudiants de DFASM1 pourront s'inscrire à cette session de septembre et à partir de là, ils auront 3 chances pour valider le C2i, la dernière session possible sera celle de septembre en DFASM3. Un

étudiant n'ayant pas validé le C2i au plus tard à la session de septembre de DFASM3, ne pourra pas s'inscrire en 3e cycle.

Dès que le C2i est validé, il reste acquis en cas de redoublement durant le DFASM.

La validation vaut certification.

Le C2i de niveau 2 « métiers de la santé » précédemment obtenu dans un autre établissement, dispense l'étudiant de cet examen.

### **c. Les unités d'enseignement librement choisies (UEL)**

Des unités d'enseignement librement choisies (UEL) seront proposées durant le second semestre.

Chaque UEL représentera une vingtaine d'heures d'enseignement répartie sur 4 mardis après-midi en mai 2019 et comprendra de petits groupes d'étudiants (une dizaine d'étudiants par groupe).

Les modalités de contrôle des connaissances seront propres à chaque UEL et seront définies par les responsables de ces UEL avant le choix par les étudiants.

La liste des UEL sera établie et affichée sur l'espace numérique avant le choix.

#### **Remarque :**

**L'UE libre santé-défense (responsable Pr Emmanuel CHARTIER-KASTLER) est validante comme les autres UE libres. Elle est choisie en début d'année, au volontariat. L'enseignement se déroule tout au long de l'année et sa validation est prononcée par le comité pédagogique interuniversitaire, sous l'autorité de l'Hôpital de santé des armées du Val-de-grâce.**

Les étudiants inscrits à cette UE n'ont pas le droit de l'annuler en cours d'année pour changer d'UE libre. Elle est définitivement choisie et doit être validée.

#### **Les enseignements de DFASM2**

##### **1. Les certificats couplés à la pratique clinique**

Quatre CCPC doivent être validés en DFASM2 :

- Pédiatrie (responsable : Pr. E. Grimprel) - durée de l'épreuve 1h30, épreuve type ECNi
- Gynécologie-Obstétrique (responsable : Dr. S. Bendifallah) durée de l'épreuve 1h, épreuve type ECNi
- Néphrologie-Urologie-Endocrinologie-Nutrition (responsables : Dr. J. Tourret, Pr. E. Chartier-Kastler, Pr. F. Andreelli) - durée de l'épreuve 1h30, épreuve type ECNi
- Médecine Interne-Oncologie-Hématologie (responsables : Pr. G. Grateau, Pr. F. Huguet, Pr. F. Nguyen-Khac) - durée de l'épreuve 1h30, épreuve type ECNi

##### **2. Les enseignements théoriques**

###### **a) Les unités d'enseignement**

- UE 5.3 – Vieillesse (responsable : Pr. J. Boddaert) : durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi

###### **b) Les autres enseignements**

- Pratique de médecine générale (responsable : Pr. A. Lorenzo) - durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
- Relation médecin-patient (responsable : Pr. A. Hartemann) – Validation sur présence aux ED. Les étudiants doivent impérativement respecter le groupe dans lequel ils sont affectés. Une évaluation des compétences réalisée en fin d'année en simulation (jeux de rôle) valide l'enseignement. En cas de non validation, une session de rattrapage est prévue.
- Psychiatrie (responsable : Pr. F. Ferreri) - durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
- Dermatologie (responsable : Pr. A. Barbaud) - durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi

#### **Les enseignements de DFASM3**

##### **1. Cycle de Conférences Coordonné et Certificat de Compétence Clinique – C6**

L'examen comporte deux parties :

- une épreuve SIDES de 2 x 3h type ECNi (sur deux demi-journées)  
Responsable : Pr. G. Grateau
- le CCC-FI : certificat de compétences cliniques aux fonctions d'interne, qui comporte deux parties :
  - une épreuve de consultation simulée
  - une épreuve d'examen clinique au lit d'un maladeResponsable : Pr. O. Steichen

## C- Les stages

### Stages de DFGSM2

- Stage infirmier
- Stage sémiologie

#### 1. Stage d'initiation aux soins infirmiers

Les étudiants admis en DFGSM2, doivent effectuer un stage obligatoire "d'initiation aux soins infirmiers" en septembre, comportant :

- une semaine de Travaux Pratiques d'Hygiène. La présence y est obligatoire.
- deux semaines de stage pratique, non rémunéré, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier, sous la conduite de cadres infirmiers.

#### Validation du stage

La validation du stage est prononcée par le Doyen, sur avis du chef de service dans lequel l'étudiant a été affecté.

En cas de non-validation, l'étudiant sera contraint à refaire ce stage pendant les vacances universitaires de son année de DFGSM2.

#### 2. Stage de sémiologie

- Ils se déroulent sous la direction d'un chef de clinique assistant. Ils sont au nombre de deux :
  - Sémiologie médicale : pendant 7 semaines à raison de 5 matinées par semaine
  - Radiologie : pendant 6 demi-journées au total (4 ED de radiologie adulte, 1 ED de radiologie pédiatrique, 1 ED d'échographie cardiaque)
- Examen de sémiologie

Une épreuve portant sur la totalité de l'enseignement de sémiologie enseigné durant l'année de DFGSM2 se déroulera avant la fin du stage de sémiologie.

#### Validation des stages

La validation de ce stage repose sur trois points :

- La validation du stage de radiologie (présence à au moins 5 ED sur 6)
- La validation du stage de sémiologie
- La validation de l'épreuve orale de fin de stage sous la direction d'un enseignant (PU-PH le plus souvent) d'un service autre que celui où l'étudiant est en stage. Les modalités peuvent être : évaluation d'un interrogatoire, examen clinique d'un patient, rédaction d'une observation...
- Modalités pour la non-validation de stage :
  - *La non-validation du stage ou une absence dépassant la moitié du temps de stage, quelle qu'en soit la raison, oblige à refaire un stage complémentaire d'été dont la forme et la durée sont définies par le Vice-Doyen après avis des responsables du stage concernés.*
  - *si ce deuxième stage n'est pas validé par l'étudiant, celui-ci redouble et refait l'ensemble du programme de DFGSM2.*
  - *une note < 06/20 à l'épreuve orale de fin de stage conduit à un 2<sup>ème</sup> examen quinze jours après le premier. Si la note est maintenue, elle entraîne le redoublement de l'année.*
  - *la validation des stages n'est pas acquise en cas de redoublement.*

### Stages de DFGSM3 à DFASM3

La notice des stages est annexée au règlement intérieur.

Afin de pouvoir participer aux procédures de choix de stages, les étudiants de DFGSM3 à DFASM3 doivent nécessairement avoir rempli l'évaluation en ligne de leur stage précédent, sous peine d'être déclassés de 40 places au choix suivant.

Les appréciations des stages seront prises en compte par les jurys lors des délibérations.

DFGSM3	DFASM1	DFASM2	DFASM3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cardiologie-Pneumologie</li> <li>• Neurologie</li> <li>• Médecine libre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rhumatologie – Orthopédie - Maxillo-Faciale</li> <li>• Hépato – Gastro – Entérologie</li> <li>• Urgence – Réanimation - Anesthésie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gynécologie - Obstétrique</li> <li>• Néphrologie – Urologie - Endocrinologie - Nutrition</li> <li>• Pédiatrie</li> <li>• Médecine interne – Oncologie - Hématologie</li> </ul>	3 stages de médecine ou de chirurgie

### Validation des stages

La validation du stage repose sur des critères qualitatifs définis par la Commission des Stages et des Gardes. Les validations des stages hospitaliers doivent être remplies par les services hospitaliers dans la semaine suivant la fin de chaque stage et transmises au service de la scolarité.

En cas de non-validation de stage ou d'une absence de plus d'un tiers de la durée du stage pour raisons justifiées, l'étudiant doit refaire un stage complémentaire pendant les congés. Si la durée attendue est supérieure à celle des congés ou si le stage de rattrapage n'est pas validé, l'étudiant redouble.

### Les gardes

Le livret de gardes est sous la responsabilité de l'étudiant qui y consigne les gardes effectuées contresignées par le senior de garde avec le tampon du service. Les étudiants doivent remettre ce livret à la scolarité avant la fin du deuxième stage de DFASM3. Le nombre de gardes effectuées doit être au minimum de 25.

### Les Congés annuels

Ils sont de 5 semaines.

En DFASM1 et DFASM3 : 1 semaine pendant le premier et le deuxième quadrimestre, et 3 semaines le dernier quadrimestre.

En DFASM2 : 2 semaines sur les trois premiers stages et 3 semaines durant le dernier stage. La date des congés est à fixer avec les encadrants du stage hospitalier et doit respecter la continuité des soins.

### L'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

Cet enseignement comprend les différents ateliers suivants qu'il faudra valider obligatoirement avant la fin du DFASM2 et en cas de rattrapage DFASM3 :

DFGSM2 (ED secourisme-AFGSU) : arrêt cardiaque, obstruction des voies aériennes supérieures, malaise, traumatismes osseux et cutanés.

DFGSM3: Arrêt cardiaque, niveau 1 (pendant le stage de cardio/pneumo)

DFASM1 : Arrêt cardiaque, niveau 2 (pendant le stage d'urgence-réanimation)

DFASM2 : arrêt cardiaque de l'enfant (atelier pédiatrique pendant le stage de pédiatrie), accouchement inopiné (atelier accouchement pathologique pendant le stage de gynéco-obstétrique)

En cas d'absence (maladie, année Erasmus...), les ateliers doivent être rattrapés à la session suivante ou l'année suivante.

Par ailleurs, il faudra valider le cours sur Moodle intitulé « risques collectifs... ».

Une attestation est remise à l'étudiant à l'issue de la validation de ces ateliers.

Aucune équivalence ne permet d'être dispensé de la validation de l'AFGSU.

### D- Le Service Sanitaire

Le service sanitaire est mis en place à compter de l'année universitaire 2018-2019, en DFGSM2 et DFGSM3. Si nécessaire, toute précision ultérieure sera notifiée dans le règlement intérieur.

### E- Modalités de déroulement d'une année de césure (d'après la circulaire du 22/07/2015)

A partir de la 2<sup>ème</sup> année de médecine, un étudiant est autorisé à interrompre temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle selon les modalités suivantes :

- La durée maximale s'étend sur **une** année universitaire.
- La césure est décidée et effectuée par l'étudiant **au volontariat**.
- L'année de césure ne peut pas se prendre après la validation du DFASM.

- Le projet de césure est soumis à l’approbation du doyen ou par délégation du vice-doyen formation. L’étudiant rédige une lettre de motivation exposant :
  - o le projet de l’année de césure
  - o les raisons qui motivent la demande
  - o les discussions et entretiens qui amènent à la prise de décision
  - o le contenu de sa réalisation : préparation et déroulement chronologique
  - o les prévisions au retour
- L’étudiant doit déposer sa lettre de motivation à la scolarité, **avant le 30 juin 2019**.
- En cas de refus, les raisons seront notifiées par écrit à l’étudiant.
- La césure consiste soit en une expérience strictement autonome (voyage, jobs, humanitaire, service civique...), soit en une formation dans un autre domaine et dans un établissement d’accueil en France ou à l’étranger (licence, master, autre diplôme...).
- Si la césure se déroule en partie ou en totalité dans un pays étranger, il est impératif que le ou les pays répondent aux consignes de sécurité du Ministère des Affaires Etrangères : autrement dit les pays jugés à risque et apparaissant avec des zones rouge et orange sur les cartes géographiques du site internet du Ministère des Affaires Etrangères sont exclus des projets de césure (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>).
- En cas de séjour à l’étranger, l’étudiant devra assister obligatoirement à la formation sur les risques liés au voyage organisée par la faculté. Il devra s’assurer d’avoir toutes les assurances en règle pour le voyage et une assurance professionnelle en cas de stage sur place.
- En cas de travail rémunéré, l’étudiant dépend exclusivement du contrat établi avec son employeur.
- En cas d’inscription dans un établissement autre que celui d’origine pour suivre une formation, le statut étudiant et les droits afférents sont maintenus
- L’étudiant doit s’inscrire dans le niveau de sa formation initiale qu’il devait intégrer normalement. La scolarité administrative procède à la validation de l’inscription « en césure » dans le dossier CASPER de l’étudiant. L’étudiant se voit alors délivrer une carte d’étudiant lui préservant les avantages liés à ce statut
  - o s’il souhaite bénéficier d’un accompagnement pédagogique tel l’accès aux ressources documentaires de la faculté et la réalisation d’un ou plusieurs stages cliniques ou de laboratoire, d’une durée minimale de 1 mois, uniquement dans les hôpitaux universitaires des deux groupes hospitaliers (Pitié-Charles Foix et HUEP) définis en accord entre l’étudiant et la scolarité, cette inscription s’accompagne de l’acquittement obligatoire des droits universitaires
  - o s’il ne souhaite pas bénéficier d’un accompagnement pédagogique, une exonération totale des droits d’inscription doit être appliquée (ou un remboursement s’il s’en était déjà acquitté)
- L’étudiant s’assure de la couverture sociale qui lui sera nécessaire durant cette période de césure en France ou en dehors du territoire français (Sécurité Sociale Etudiante durant le DFGSM et Caisse Primaire d’Assurance Maladie durant le DFASM). Notamment l’étudiant doit s’acquitter des cotisations de la Sécurité Sociale Etudiante lors de l’inscription, en cas de césure entre le DFGSM2 et le DFGSM3 et entre le DFGSM3 et le DFASM1.
- L’étudiant boursier doit prendre contact avec le CROUS pour déclarer sa nouvelle situation
- Dans le cadre d’un stage au volontariat, un étudiant inscrit en DFASM pourra exceptionnellement bénéficier des indemnités d’étudiant hospitalier après accord des bureaux du personnel médical de l’administration hospitalière.
- L’année de césure ne donne pas lieu à l’obtention de compétences acquises, d’UE libres facultatives, ni de points ECTS.
- L’étudiant s’engage à tenir informé la scolarité du déroulement de sa césure en milieu et en fin d’année.
- Au retour, l’étudiant n’est pas comptabilisé comme en redoublement ou en échec

## F- Composition des jurys

	DFGSM2	DFGSM3	DFASM1	DFASM2	DFASM3
Président du jury	Pr. A. Cohen	Pr. J.-P. Collet	Pr. E. Maury	Pr. P. Tounian	Pr. G. Gateau
Membres du jury	Pr. J Gonzalez Pr. E. Leguern Dr. F. Mochel Pr. F. Lemoine	Dr. J. Tourret Pr. S. Alamowitch Pr. S. Périé	Pr. M. Schmidt Pr. J. Sellam Pr. R. Lacave	Pr. E. Chartier-Kastler Pr. F. Nguyen Khac Pr. F. Ferreri	Pr. O. Steichen Dr. F. Cohen

*Peuvent être présents en tant qu’invités, les enseignants de toutes les disciplines ayant fait l’objet d’épreuves.*